

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 31 : Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique

FAITS NOUVEAUX DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE COMPLET AFI (ACIP)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note renseigne sur l'exécution du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) et décrit les progrès accomplis à ce jour sur la base des domaines de focalisation pour la mise en œuvre décrits à l'**Appendice A**. De plus, elle recommande la poursuite des activités ACIP, en transférant au programme de travail des bureaux régionaux africains les programmes et projets entrepris au titre de l'ACIP. La poursuite des activités fera ressortir l'importance du rôle des bureaux régionaux et leur permettra de jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la sécurité dans la Région AFI. Les activités ACIP et les besoins de financement connexes seront maintenus jusqu'en 2015, date à laquelle on s'attend à ce que toutes les recommandations de la réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien (SP AFI RAN) tenue à Durban (Afrique du Sud) du 24 au 29 novembre 2008 seront alors entièrement mises en œuvre.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) approuver la poursuite des activités ACIP dans le cadre du programme de travail des bureaux régionaux en Afrique (ESAF et WACAF) ;
- b) adopter la Résolution figurant en **Appendice C** de la présente note.

<i>Objectifs stratégiques:</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A et D.
<i>Incidences financières:</i>	Les ressources pour les activités mentionnées dans la présente note sont incluses dans le budget proposé pour 2011 à 2013.
<i>Références:</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) (A36-1) Doc 9930, <i>Rapport de la Réunion régionale spéciale AFI/08</i> (Recommandations 5/1 et 5/8)

1. HISTORIQUE

1.1 Une conférence de haut niveau tenue le 17 septembre 2007 à Montréal a examiné les recommandations du Conseil de l'OACI sur la question et elle est convenue que l'OACI devrait établir un Plan de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), lequel a été entériné par l'Assemblée à sa 36^e session (Montréal, 18 – 28 septembre 2007).

1.2 Le Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) a été établi le 1^{er} janvier 2008 par le Secrétaire général pour donner effet au Plan AFI et poursuivre les objectifs établis par la réunion de haut niveau du 17 septembre 2007 et entérinés par la 36^e session de l'Assemblée.

1.3 L'ACIP a été créé pour accomplir les objectifs du Plan AFI et a défini trois domaines de focalisation pour s'acquitter de ses responsabilités. Les domaines de focalisation inclus dans le plan de travail de l'ACIP ont été présentés à la première session du Comité directeur de l'ACIP (Montréal, février 2008), pour approbation, et ont par la suite été entérinés par le Conseil de l'OACI durant sa 185^e session.

1.4 Les domaines de focalisation de l'ACIP, conçus pour répondre aux préoccupations soulevées par la Commission de navigation aérienne et atteindre les objectifs du Plan AFI, étaient les suivants :

- a) **Domaine de focalisation 1** – *Rendre les États capables de mettre sur pied et d'entretenir un système efficace et viable de supervision de la sécurité ;*
- b) **Domaine de focalisation 2** – *Aider les États à résoudre dans un délai raisonnable les carences constatées ;*
- c) **Domaine de focalisation 3** – *Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services.*

1.5 L'**Appendice A** contient des renseignements sur les mesures prises et/ou prévues par l'ACIP pour mettre en œuvre le Plan AFI. Bien qu'un travail considérable ait été effectué et que des mesures aient été engagées pour renforcer la sécurité, il y a lieu de reconnaître aussi que les préoccupations relatives à la sécurité en Afrique soulevées par la Commission de navigation aérienne et par le Conseil ne peuvent être entièrement abordées et résolues en deux ans seulement de mise en œuvre de l'ACIP et que, par conséquent, dans un avenir proche, elles continueront d'appeler le soutien de l'OACI, des États, de l'industrie et des donateurs.

2. ANALYSE

2.1 Un programme soutenu mené avec succès et la résolution des carences identifiées dans la Région AFI exigent que l'OACI continue d'être activement engagée avec les États AFI et d'apporter le soutien nécessaire pour assurer la poursuite de la mise en œuvre des activités entreprises par son Programme ACIP.

2.2 Pour maintenir les diverses activités entreprises et établir des organisations régionales de supervision de la sécurité et des agences régionales chargées des enquêtes sur les accidents, il faudra une intervention active de l'OACI par l'intermédiaire des bureaux régionaux.

2.3 La phase de mise en œuvre initiale du Plan devait s'étendre sur une période de quatre ans et il était prévu qu'elle valide les activités à court terme et en établisse l'ordre de priorité par l'exécution d'analyses d'écarts. Il était prévu que l'achèvement réussi de la phase de mise en œuvre initiale permettrait de s'atteler aux objectifs à moyen et à long terme au cours des phases ultérieures (au-delà de quatre ans).

2.4 Cependant, l'identification et la mise en œuvre des trois domaines de focalisation, et les recommandations de la réunion spéciale AFI RAN, combinées avec la coopération et l'engagement des États AFI, ont permis à l'ACIP d'aller au-delà de la phase initiale et d'entreprendre effectivement la mise en œuvre de l'objectif à moyen terme dans les trois premières années de l'établissement de l'ACIP.

2.5 La poursuite du Programme dans le cadre du programme de travail des bureaux régionaux exigera que des ressources suffisantes soient attribuées aux bureaux régionaux pour assurer la poursuite efficace des activités de l'ACIP en accord avec les décisions antérieures du Conseil.

2.6 La Résolution A36-1 de l'Assemblée encourageait les États, l'industrie et les donateurs à entreprendre des projets qui s'attaquent aux priorités identifiées par les analyses d'écarts, ce qui est en cohérence avec les principes du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) de l'OACI et autres principes établis dans le Plan AFI. Cependant, le soutien pour la mise en œuvre de projets ne s'est pas concrétisé comme attendu et trois États seulement ont répondu à un appel à contributions lancé par l'Organisation.

2.7 Ceci indique clairement qu'un projet aussi important que le renforcement de la sécurité de l'aviation en Afrique, qui est depuis longtemps un objectif primordial déclaré de l'Organisation, devrait être financé principalement par des sources fiables, incluant des contributions volontaires pour entreprendre les projets prioritaires et s'acquitter de son mandat.

2.8 Il est important aussi de noter les efforts déployés par les États africains et les organisations régionales pour appuyer l'exécution du Plan AFI. Lors de la réalisation des activités ACIP dans toutes les régions du continent, les États et les organisations régionales ont contribué de manière significative au succès des séminaires, ateliers, cours de formation et réunions visant à renforcer la sécurité de l'aviation. L'**Appendice B** contient des renseignements sur la valeur monétaire des contributions en nature faites par les États africains et les organisations régionales.

3. **RÉUNION CONJOINTE OACI/CAFAC SUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE**

3.1 La réunion conjointe OACI/CAFAC (Commission africaine de l'aviation civile) sur la sécurité de l'aviation, tenue à N'djamena (Tchad) le 13 mai 2010, s'est inquiétée que l'une des régions africaines affichait un taux d'accident supérieur à deux fois la moyenne mondiale, ce qui est loin de l'objectif de sécurité fixé par l'OACI. Une autre source de préoccupation était que, selon les résultats de l'USOAP, 27 États africains présentaient un degré de non-mise en œuvre des éléments cruciaux de leur système national de supervision de la sécurité de plus de 50 %.

3.2 Pour renforcer la sécurité de l'aviation en Afrique, la réunion est convenue d'un objectif visant à réduire d'au moins 10 % par an le degré de non-mise en œuvre des éléments cruciaux du système national de supervision de la sécurité au cours des deux prochaines années ; elle est convenue aussi que

les tâches associées à ses recommandations devraient être prises en compte dans les programmes de travaux de la CAFAC et de l'OACI/ACIP.

3.3 La réunion a reconnu qu'un effort concerté pour renforcer la sécurité de l'aviation devrait être fait par toutes les parties concernées et elle est convenue de fixer un objectif qui aurait pour résultat de retirer tous les États africains de la liste de la Commission d'examen des résultats d'audit (ARRB) de l'OACI dans un délai de deux ans (maximum). La liste ARRB énumère et répertorie les États qui ont des difficultés à s'acquitter de leurs obligations en matière de supervision de la sécurité. Pour atteindre cet objectif, les bureaux régionaux et l'ACIP devraient pressentir les États inscrits sur la liste ARRB pour examiner les carences constatées et établir un plan de travail visant à éliminer ces carences ainsi que les préoccupations en matière de sécurité.

3.4 La CAFAC a été invitée à conjuguer ses efforts à ceux de l'OACI en élaborant et exécutant des projets destinés à prêter assistance aux États figurant sur la liste ARRB. Pour avancer dans la bonne direction, la réunion a recommandé que les États rayent de leur registre toutes les entreprises de transport aérien qui ne sont pas certifiées comme il convient et/ou qui ne sont pas en exploitation, et que les États s'abstiennent d'octroyer de nouveaux permis d'exploitation aérienne (AOC) tant qu'ils n'ont pas mis sur pied un système efficace de supervision de la sécurité, fondé sur des règlements adéquats et des procédures conformes aux normes et pratiques recommandées applicables.

3.5 Plus particulièrement, la réunion a recommandé, entre autres, que l'OACI continue d'apporter son soutien et d'affecter des ressources adéquates à l'ACIP et aux bureaux régionaux africains pour leur permettre d'assurer aux États africains une assistance dont le besoin se fait grandement sentir, et que l'OACI aide également à éliminer les vols d'aéronef illégaux et dangereux en Afrique. À cet égard, l'OACI devrait intervenir auprès des institutions des Nations Unies dont les activités ont contribué à beaucoup des problèmes du continent en matière de sécurité de l'aviation.

3.6 La réunion a également recommandé que l'ACIP, en collaboration avec la CAFAC, fasse des efforts pour veiller à ce que tous les États africains soient membres d'une organisation régionale de supervision de la sécurité, qu'ils fassent partie ou non d'une communauté économique régionale.

4. INTÉGRATION DES ACTIVITÉS ACIP AU PROGRAMME DE TRAVAIL DES BUREAUX RÉGIONAUX

4.1 Le Conseil a décidé que, à compter de janvier 2011, les activités ACIP seraient intégrées au programme de travail ordinaire des bureaux régionaux africains. À cet effet, le Secrétaire général a élaboré un plan permettant le transfert et l'intégration entière des activités ACIP au programme de travail des deux bureaux régionaux africains.

4.2 Le plan d'intégration des activités ACIP prévoit que le Bureau Afrique orientale et australe (ESAF) et le Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) guideront la mise en œuvre du Plan AFI en coordination avec toutes les parties prenantes, notamment les bureaux régionaux Moyen-Orient (MID) et Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT).

4.3 Notant que les recommandations de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien (SP AFI/08 RAN) demandent que les recommandations concernant la sécurité soient menées à terme entièrement d'ici décembre 2015, il est prévu que la mise en œuvre du Plan AFI nécessitera le soutien de l'OACI, des États, de l'industrie et des donateurs pendant toute cette période. On

s'attend à ce que, par la suite, les États africains aient établi des systèmes de supervision de la sécurité efficaces et viables (tant à l'échelle régionale que nationale) et qu'ils répondent, au moins, au niveau de maturité 3 défini dans la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR).

4.4 Le Comité directeur de l'ACIP continuera à donner des orientations requises et à surveiller l'exécution efficace des activités ACIP qui seront menées sous la direction du Secrétaire général de l'Organisation.

4.5 Un projet de résolution de l'Assemblée qui annule et remplace la Résolution A36-1 : *Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique*, figure en **Appendice C**.

**PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE COMPLET AFI
MESURES PRISES ET/OU PRÉVUES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN AFI**

Domaine de focalisation 1 <i>Rendre les États capables de mettre sur pied et d'entretenir un système efficace et viable de supervision de la sécurité</i>		Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
1.1	Tenir des ateliers sur la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR)	Des ateliers GASR ont été donnés dans toutes les régions africaines. D'autres ateliers régionaux GASR sont aussi tenus durant le cours de gestion intégrée de la sécurité (PNS/SGS/Supervision de la sécurité et GASP) destiné à un nombre limité d'États d'une même région. Les ateliers GASR visent à faire mieux connaître l'écart entre le niveau atteint par les Régions et leur industrie aéronautique, quant à l'application des prescriptions et des meilleures pratiques internationales en matière de sécurité, et le niveau qu'ils devraient avoir atteint selon les niveaux de maturité GASR.	Des ateliers GASR ont été tenus à Abuja (Nigéria), Arusha (Tanzanie), Ouagadougou (Burkina Faso), Maputo (Mozambique), Swakopmund (Namibie), Brazzaville (République du Congo) et Khartoum (Soudan). 834 participants de 50 États africains et leurs fournisseurs de services respectifs, y compris les organisations régionales et les COSCAP, ont assisté aux ateliers. De plus, 214 experts des autorités de réglementation et des fournisseurs de services de 26 États africains ont participé à un atelier GASR spécial tenu dans le cadre du cours de gestion intégrée de la sécurité (PNS/SGS).	Renforcement de la culture de la sécurité au sein des activités des autorités de réglementation et des fournisseurs de services ; adoption des meilleures pratiques de l'industrie par les fournisseurs de services africains pour que tous les États africains et leurs fournisseurs de services respectifs atteignent au moins le niveau de maturité 3 du GASR.	Tous les États africains doivent atteindre au moins le niveau de maturité 3 du GASR d'ici la fin de 2015 (Recommandation 5/1 de la réunion SP AFI RAN).
1.2	Réaliser une analyse d'écart propre à l'État	Les analyses d'écart concernant l'application des prescriptions et	Une analyse d'écart propre à l'État a été réalisée dans 47 États	Détermination des projets prioritaires aux niveaux national et	Analyse d'écart propre à l'État à terminer pour

Domaine de focalisation 1 <i>Rendre les États capables de mettre sur pied et d'entretenir un système efficace et viable de supervision de la sécurité</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre	
	dans tous les États africains	des meilleures pratiques de l'industrie en matière de sécurité sont réalisées afin de permettre l'établissement de projets prioritaires pour résolution aux niveaux national et régional (Résolution A36-1 de l'Assemblée).	africains (avril 2010). Les analyses d'écart des cinq autres États africains seront terminées en principe d'ici août 2010.	régional. Détermination des recommandations en vue de combler les écarts aux niveaux national et régional. Affichage sur le site web de l'ACIP des projets prioritaires et des recommandations aux niveaux national et régional.	tous les États africains d'ici août 2010.
1.3	Analyser les écarts constatés aux niveaux national et régional (Recommandation 5/1 de la réunion SP AFI RAN)	Une analyse spécifique est effectuée au niveau régional pour aider les États faisant déjà partie d'un COSCAP ou d'une organisation semblable, en vue de la détermination des projets prioritaires au niveau régional.	Des analyses d'écart régionales ont été réalisées pour les États membres du COSCAP-BAG (Groupe de l'accord de Banjul) (Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) ; les États membres du COSCAP-UEMOA et Mauritanie (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) ; les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Uganda) et les États membres du COSCAP-CEMAC et Sao Tomé-et-Principe (Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Guinée équatoriale, Gabon et Sao Tomé-et-Principe).	Détermination des projets prioritaires au niveau régional et demande d'assistance transmise à l'OACI. Recommandations et projets prioritaires affichés sur le site web de l'ACIP.	

Domaine de focalisation 1 <i>Rendre les États capables de mettre sur pied et d'entretenir un système efficace et viable de supervision de la sécurité</i>		Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
1.4	Déterminer les projets prioritaires	Suite à une analyse d'écart propre à l'État, des recommandations sont faites à trois niveaux : celles que l'État peut lui-même mettre en œuvre, celles que l'État peut mettre en œuvre avec l'assistance de l'OACI/ACIP et celles qui nécessitent l'assistance de donateurs, de l'industrie et d'autres parties prenantes. De plus, les projets prioritaires au niveau régional sont déterminés par les directeurs généraux de l'aviation civile des États concernés, et les demandes d'assistance transmises à l'OACI.	L'ACIP a réalisé une analyse d'écart dans 47 États africains (avril 2010) et envoyé à chacun d'eux des recommandations relevant des trois niveaux. Il a également aidé quatre regroupements régionaux (BAG, UEMOA et Mauritanie, CAE, CEMAC et Sao Tomé-et-Principe) à déterminer les projets prioritaires au niveau régional.	États capables de combler les écarts mis en évidence par les analyses. Projets prioritaires déterminés aux niveaux national et régional et les demandes d'assistance mises à disposition.	Les écarts constatés dans tous les États africains devraient être dûment comblés d'ici 2015. Les projets prioritaires déterminés au niveau régional et dans toutes les régions seront entièrement mis en œuvre d'ici décembre 2012.
1.5	Fournir un soutien et élaborer des cadres (organisationnels, juridiques et financiers) en vue de l'établissement d'organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSOO) et d'agences régionales d'enquête sur les accidents (RAIA)	L'ACIP a constaté que de nombreux États africains avaient du mal à établir et entretenir un système national de supervision de la sécurité qui soit efficace et viable. La création de RSOO est donc considérée comme la meilleure solution pour que la plupart des États africains s'acquittent de leurs obligations de supervision de la sécurité.	Des accords cadres relatifs à l'établissement de RSOO ont été élaborés pour les États membres du BAG ainsi que les États membres de l'UEMOA et la Mauritanie. Une documentation et des éléments indicatifs sur la gestion des organismes à établir est en cours d'élaboration.	Établissement d'un organisme régional de supervision de la sécurité (BAGASOO) et d'une agence régionale d'enquête sur les accidents (BAGAIA) des États membres du Groupe de l'Accord de Banjul. Élaboration d'un accord cadre sur le RSOO et la RAIA des États membres de l'UEMOA et de la Mauritanie.	BAGASOO opérationnel depuis le 3 mai 2010 Septembre 2010 Février 2010

Domaine de focalisation 1 <i>Rendre les États capables de mettre sur pied et d'entretenir un système efficace et viable de supervision de la sécurité</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
	<p>Des accords cadres (juridiques, organisationnels et financiers) relatifs à l'établissement des divers RSOO ont été élaborés suite à des consultations spécifiques avec chaque État ayant manifesté de l'intérêt à se joindre à un RSOO pour s'acquitter de ses obligations internationales.</p> <p>Les États qui ne font pas partie d'un regroupement régional sont encouragés à se joindre à un regroupement déjà établi ou à créer leur propre établissement régional.</p>	<p>Des projets de plans régionaux de sécurité (RSP) adaptés aux besoins des régions concernées sont en cours d'élaboration.</p> <p>L'autorité de l'aviation civile du Soudan a été encouragée à inviter les États voisins intéressés à amorcer des discussions en vue de créer un RSOO.</p>	<p>Établissement du RSOO et de la RAIA de l'UEMOA.</p> <p>Achèvement de la consultation avec les États de la CEMAC et Sao Tomé-et-Principe sur l'établissement d'un RSOO et d'une RAIA.</p> <p>Élaboration d'un accord cadre (RSOO et RAIA) pour les États de la CEMAC et Sao Tomé-et-Principe.</p> <p>Signature de l'accord cadre.</p> <p>Établissement du RSOO et de la RAIA de la CEMAC.</p> <p>Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de la CASSOA (RSOO des États partenaires de la CEA [Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (CASSOA)] déjà établi).</p> <p>Établissement de la RAIA de la CEA.</p>	<p>Février 2011</p> <p>Septembre 2010</p> <p>Mars 2011</p> <p>Avril 2011</p> <p>Octobre 2011</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Septembre 2011</p>

Domaine de focalisation 1 <i>Rendre les États capables de mettre sur pied et d'entretenir un système efficace et viable de supervision de la sécurité</i>		Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
				Renforcement de la capacité de supervision de la sécurité par l'établissement d'un nouveau regroupement régional.	1 ^{re} réunion (juin 2010)
1.6	Donner une formation sur le programme national de sécurité (PNS)	Une formation sur le programme national de sécurité (PNS) est dispensée aux États de façon distincte ou dans le cadre des cours de gestion intégrée de la sécurité (ISM). L'objectif est d'aider les États à mettre sur pied leur PNS sur la base des programmes régionaux de sécurité (RSP) établis au niveau régional.	Trois cours spécifiques sur le PNS ont été donnés entre 2008 et 2009 et onze cours ISM comprenant un volet PNS seront donnés en 2010 (de février à août). 214 administrateurs de la sécurité provenant d'États et de fournisseurs de services ont réussi le cours PNS pour avril 2010, et une formation est prévue pour environ 250 autres membres de personnel entre juin et août 2010.	Élaboration et mise en œuvre de programmes nationaux de supervision de la sécurité et de programmes régionaux de sécurité. Personnel chargé de la sécurité dûment formé et qualifié à la disposition des États et des fournisseurs de services.	RSP – décembre 2012 PNS dans tous les États africains – décembre 2013 Août 2010
1.7	Tenir des séminaires de sensibilisation à la gestion de la sécurité et des ateliers pour cadres supérieurs	Des séminaires de sensibilisation et d'introduction pour cadres supérieurs sont tenus pour faire en sorte que les administrateurs de haut niveau soient conscients de leurs obligations et responsabilités en matière de sécurité.	L'ACIP a tenu six séminaires de sensibilisation à la gestion de la sécurité pour cadres supérieurs avant avril 2010. Y ont assisté 547 participants, et l'on s'attend à ce qu'environ 360 autres administrateurs participent aux quatre séminaires pour cadres supérieurs prévus pour 2010.	Administrateurs de haut niveau d'autorités de réglementation et de fournisseurs de services formés et informés sur les systèmes de gestion de la sécurité.	Août 2010

Domaine de focalisation 2 <i>Aider les États à résoudre dans un délai raisonnable les carences constatées</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre	
2.1	<p>Donner des séminaires, des ateliers et des cours sur des sujets concernant la supervision de la sécurité</p>	<p>Des séminaires et des ateliers sur des sujets concernant la sécurité de l'aviation sont élaborés et donnés afin de renforcer les connaissances du personnel de sécurité des gouvernements et de l'industrie sur les besoins internationaux en matière de sécurité et sur les SARP de l'OACI.</p>	<p>L'ACIP a élaboré et donné des séminaires et des ateliers dans les domaines suivants : délivrance des licences du personnel, exploitation technique des aéronefs, navigabilité, sécurité de la gestion du trafic aérien, gestion et sécurité des aéroports, médecine aéronautique, transport aérien des marchandises dangereuses et établissement et gestion d'un système national de supervision de la sécurité. 536 membres de personnel provenant d'autorités nationales de l'aviation civile et de l'industrie de tous les États africains ont participé à 14 séminaires/ateliers (2008 et 2009).</p>	<p>Renforcement de la connaissance des SARP, éléments indicatifs et documents pertinents de l'OACI dans l'ensemble du continent.</p> <p>Personnel technique des autorités nationales de l'aviation civile capable de remplir avec efficacité ses fonctions dans les domaines de la délivrance des licences du personnel, de la certification et de la supervision.</p>	<p>Processus continu à assurer jusqu'en 2015.</p>

Domaine de focalisation 2 <i>Aider les États à résoudre dans un délai raisonnable les carences constatées</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
2.2 Élaborer, selon les besoins, et donner des cours d'inspecteur gouvernemental de la sécurité (GSI) dans les domaines de la délivrance des licences du personnel, de l'exploitation technique des aéronefs, de la navigabilité et de la sécurité des aéroports	<p>Il est prévu de donner des cours GSI à partir de juin 2010 dans les domaines de la délivrance des licences du personnel, de l'exploitation technique des aéronefs et de la navigabilité. Les cours seront traduits en français afin d'en permettre la prestation dans cette langue et en anglais.</p> <p>La formation GSI dans le domaine de la sécurité des aéroports sera élaborée par l'ACIP et dispensée suite à l'approbation du cours par le siège de l'OACI.</p>	<p>Une formation d'instructeur GSI a été donnée à sept administrateurs de la sécurité, dont deux provenant de bureaux régionaux de l'OACI, avec l'aide du Département des transports et de la FAA des États-Unis.</p> <p>La formation des inspecteurs nationaux commencera en principe en juin 2010.</p> <p>Il est prévu de former d'autres instructeurs.</p>	<p>Mise en œuvre des éléments cruciaux de supervision de la sécurité 6 et 7 (certification et surveillance) à l'échelle du continent.</p> <p>Augmentation du nombre de professionnels des États et de membres du personnel régional de l'OACI qui connaissent les prescriptions des gouvernements en matière de certification et d'inspection de la sécurité.</p> <p>Établissement d'une capacité de formation d'inspecteurs de la sécurité.</p> <p>Inspecteurs de la sécurité dûment formés et qualifiés à la disposition des États africains.</p> <p>Autosuffisance et autonomie dans le domaine de la formation d'inspecteurs de la sécurité.</p>	<p>Processus continu qui doit être appuyé par l'ACIP jusqu'en décembre 2012, lorsque les États et leurs institutions de formation seront en principe autonomes.</p>
2.3 Analyser les besoins et les moyens disponibles en matière de formation dans la Région AFI	<p>Un sondage sur l'analyse des besoins et les moyens disponibles en matière de formation a été mis au point et exécuté. Des apports ont été</p>	<p>L'ACIP, en coordination avec la Commission africaine de l'aviation civile, a créé le Groupe de travail africain d'experts de la formation aéronautique (TEWG) et appuyé</p>	<p>Mise à disposition d'une base de données sur les besoins et les moyens en matière de formation pour aider à la planification des ressources humaines.</p>	<p>Juillet 2010</p>

Domaine de focalisation 2 <i>Aider les États à résoudre dans un délai raisonnable les carences constatées</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
<p>en vue de renforcer les normes de formation et l'harmonisation de la formation aéronautique en Afrique (Recommandation 5/8 de la réunion SP AFI RAN)</p>	<p>reçus de 99 sources, notamment des États, des organisations régionales et des institutions de formation aéronautique de tout le continent. Les résultats de l'analyse seront présentés à la deuxième conférence panafricaine de formation en aviation qui se tiendra en principe au Caire (Égypte) en juin 2010. Un plan d'action pour la normalisation et l'harmonisation de la formation, l'établissement d'un contrôle de la qualité et la mise en place d'une coopération entre les institutions de formation en Afrique sera mis sur pied d'ici décembre 2010.</p>	<p>les réunions qu'il a tenues pour analyser les renseignements reçus au moyen de sondages effectués sur place et par courrier (électronique, internet, fax). Des renseignements provenant de 99 entités (États, organisations régionales, institutions de formation) ont été analysés avec le concours de la SITA. Les résultats des sondages seront présentés à la deuxième conférence panafricaine de formation qui se tiendra en juin 2010.</p>	<p>Moyens de formation disponibles en Afrique maintenant connus.</p> <p>Élaboration d'une stratégie pour l'harmonisation et la normalisation de la formation.</p> <p>Mise en place d'une étroite coopération entre les institutions de formation africaines.</p> <p>Établissement d'un mécanisme d'évaluation continue des besoins et des moyens disponibles en matière de formation aéronautique.</p>	<p>Juillet 2010</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Décembre 2010</p>
<p>2.4 Soutenir les États dans leurs efforts pour résoudre les carences constatées (audits USOAP et analyses d'écart ACIP)</p>	<p>L'OACI/ACIP a établi les équipes de sécurité de bureau régional (ROST) afin de définir le soutien à apporter pour résoudre les carences constatées et de fournir une assistance aux États qui pourraient en avoir besoin. Le soutien n'est pas limité aux constatations de l'USOAP mais prend aussi en compte celles qui sont tirées de</p>	<p>Les ROST ont défini le soutien à apporter à douze États dans les deux régions. Le soutien varie selon l'État et comprend une formation en cours d'emploi sur la certification des titulaires de permis d'exploitation aérienne, une formation limitée sur les prescriptions de délivrance des licences et de certification, l'élaboration de listes de</p>	<p>Traitement des carences constatées (audits USOAP et analyses d'écart).</p> <p>Inspecteurs nationaux de la sécurité capables d'assurer une certification et une supervision efficaces des titulaires de licences ou de certificats.</p>	<p>Décembre 2011</p> <p>Décembre 2011</p>

Domaine de focalisation 2 <i>Aider les États à résoudre dans un délai raisonnable les carences constatées</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
	l'analyse d'écart ainsi que les demandes spécifiques d'États qui veulent de l'aide pour mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de sécurité aéronautique.	vérification à l'usage des inspecteurs et, dans le cas d'un État, une assistance pour le rendre capable de donner des cours d'inspecteur gouvernemental de la sécurité.	Élaboration des listes de vérification et des documents à l'usage des inspecteurs de la sécurité. Autosuffisance dans le domaine de la formation d'inspecteurs de la sécurité.	Août 2011 Juin 2010

Domaine de focalisation 3 <i>Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services aéronautiques</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
3.1	S'associer avec le Groupe sur la stratégie de sécurité de l'industrie (ISSG) pour tenir des ateliers sur la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR) qui tiennent compte du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et des instructions figurant dans la Résolution A36-1 de l'Assemblée	L'ACIP s'est associé avec l'ISSG pour donner sept séminaires sur la GASR dans l'ensemble de l'Afrique, en 2008 et 2009. (Voir le § 1.1 ci-dessus)	(Voir le § 1.1 ci-dessus)	

Domaine de focalisation 3 <i>Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services aéronautiques</i>	Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
3.2 Donner, sur les systèmes de gestion de la sécurité (SGS), des cours s'adressant principalement aux fournisseurs de services aéronautiques, pour renforcer la culture de la sécurité au sein de leurs activités	Des cours sur les SGS ont été donnés aux fournisseurs de services aéronautiques et aux autorités de réglementation de l'aviation dans le cadre du cours sur la gestion intégrée de la sécurité (ISM) dans le but d'aider les fournisseurs de services à élaborer et mettre en œuvre des SGS, et les États à être capables d'accepter les SGS des fournisseurs de services.	Trois cours SGS ont été dispensés entre 2008 et 2009, et 11 cours ISM comprenant un volet SGS seront en principe terminés d'ici août 2010. 248 administrateurs de la sécurité de fournisseurs africains de services aéronautiques, d'organisations régionales, de COSCAP et d'États ont réussi le cours sur les SGS au mois d'avril 2010, et il est prévu de former environ 250 autres membres de personnel entre juin et août 2010.	Fournisseurs de services capables d'élaborer des SGS. Renforcement de la culture de la sécurité des fournisseurs de services. États capables d'examiner et d'accepter les SGS des fournisseurs de services. Personnel chargé de la sécurité dûment formé et qualifié à la disposition des fournisseurs de services, des organisations régionales, des COSCAP et des États.	Décembre 2015 Processus continu qui sera achevé en principe d'ici décembre 2013 Processus continu qui doit être achevé d'ici décembre 2015 Processus continu qui doit être assuré jusqu'en 2015

Domaine de focalisation 3 <i>Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services aéronautiques</i>		Mesures prises/prévues	Réalisations	Résultats	Dates cibles de mise en œuvre
3.3	Renforcer les capacités en donnant une formation sur les systèmes de gestion de la sécurité aux instructeurs des autorités de réglementation et de l'industrie	Au titre de ses objectifs visant à renforcer les capacités en Afrique, l'ACIP a élaboré et dispensé des cours de « formation de formateurs » pour les instructeurs PNS et SGS.	Deux cours de formation de formateurs PNS/SGS ont été donnés en 2009. 37 instructeurs PNS/SGS (18 francophones et 19 anglophones) de 18 États et des deux bureaux régionaux ont reçu une formation. Une formation de 25 autres instructeurs PNS/SGS est prévue pour 2010.	Autosuffisance et autonomie de la formation sur le PNS/les SGS États et fournisseurs de services capables de donner des cours à l'interne sur le PNS et les SGS.	Décembre 2010 Activité continue assurée par les États et les fournisseurs de services en fonction de leurs besoins Soutien des bureaux régionaux requis jusqu'en décembre 2015

APPENDICE B

CONTRIBUTIONS EN NATURE FAITES PAR LES ÉTATS AFRICAINS À L'APPUI DES ACTIVITÉS ACIP (Mise à jour – mai 2010)

Titre (séminaire / réunion / cours de formation / atelier)	Dates	Pays / organisation hôte	Lieu	Nombre de participants	Coût estimatif de l'accueil de la réunion (USD)
1. SÉMINAIRE SUR LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION DANS LE MONDE					
Atelier/séminaire GASR/GASP – États membres du BAG	14 – 16 avril 2008, Abuja	Nigéria	Sheraton Hotel and Towers	270 participants	36 450,00 \$
Atelier/séminaire GASR/GASP – États membres de la CEA	12 – 14 août 2008, Arusha	Tanzanie	Hôtel Naura Springs	106 participants	17 490,00 \$
Atelier/séminaire GASR/GASP – États membres de l'UEMOA	11 – 13 novembre 2008 Ouagadougou	Burkina Faso	Hôtel Azalaï Indépendance	92 participants	65 404,00 \$
Atelier/séminaire GASR/GASP – États membres de la SADC	2 – 4 décembre 2008 Mozambique	Mozambique	Centre de conférence TDM	110 participants	18 150,00 \$
Atelier/séminaire GASR/GASP limité – États membres de la SADC	9 et 10 mai, Swakopmund	Namibie	Alte Brücke Resort & Conference Centre	30 participants	3 300,00 \$
Atelier/séminaire GASR/GASP – États membres de la CEMAC	12 – 14 mai 2009	République du Congo	Ministère des Affaires étrangères	111 participants	18 315,00 \$
Atelier/séminaire GASR/GASP – Autres États	26 – 28 octobre 2009 Khartoum	Soudan	Hôtel Rotana Al Salaam	115 participants	25 875,00 \$
2. COURS DE FORMATION PNS/SGS (COURS GIS)					
Séminaire de sensibilisation et cours de formation OACI sur le PNS et le SGS	23 septembre – 3 octobre 2008, Addis-Abeba	Éthiopie	Hôtel Sheraton le 1 ^{er} jour et Hôtel Hilton les autres jours	112 participants	41 186,00 \$
Séminaire de sensibilisation et cours de formation OACI sur le PNS et le SGS	14 – 24 avril 2009 Ouagadougou	Burkina Faso	Hôtel Laico Ouaga 2000	165 participants	27 296,00 \$

Titre (séminaire / réunion / cours de formation / atelier)	Dates	Pays / organisation hôte	Lieu	Nombre de participants	Coût estimatif de l'accueil de la réunion (USD)
Séminaire de sensibilisation et cours de formation OACI sur le PNS et le SGS	17 – 28 août 2009 Dar-Es-Salaam	Tanzanie	Hôtel New Africa	155 participants	26 455,00 \$
Formation des formateurs PNS/SGS	21 – 25 septembre 2009 Johannesburg	Afrique du Sud	Complexe du PNUD	18 participants	4 950,00 \$
Formation des formateurs PNS/SGS	28 septembre – 2 octobre 2009, Mali	Bamako	Hôtel Olympe	20 participants	9 453,00 \$
Cours GIS (États de la CEA)	8 – 19 février 2010, Nairobi	Kenya	East African School of Aviation	42 participants	25 410,00 \$
Cours GIS (États membres du BAG)	22 février – 5 mars 2010 Accra	Ghana	Académie de formation en aviation civile du Ghana	40 participants	24 200,00 \$
Cours GIS (Groupe du Soudan)	5 – 19 mars 2010 Khartoum	Soudan	Hôtel Rotana Al Salaam	30 participants	28 755,00 \$
Cours GIS (Groupe de l'Afrique du Nord)	15 – 26 mars 2010, Tunis	Tunisie	Hôtel BARCELÓ – Carthage	30 participants	18 150,00 \$
Cours GIS (1 ^{er} groupe de l'UEMOA)	19 – 30 avril 2010, Bamako	Mali	Hôtel Olympe	37 participants	31 460,00 \$
Cours GIS (États d'expression portugaise)	12 - 23 avril 2010, Maputo	Mozambique	Escola Aeronáutica	43 participants	26 015,00 \$
Cours GIS (2 ^e groupe de l'UEMOA)	3 - 14 mai 2010, Niamey	Niger	École africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC)	40 participants	40 758,00 \$
Cours GIS (Groupe de la CEMAC)	15 - 28 mai, Pointe-Noire	Congo	Hôtel Atlantic	50 participants	30 250,00 \$
3. AUTRES CONFÉRENCES, SÉMINAIRES ET ATELIERS					
Licences du personnel et exploitation technique des aéronefs	23 – 27 mars 2009, Accra	Ghana	Hôtel Holiday Inn	84 participants	31 500,00 \$
Suivi de la 1 ^{re} Conférence panafricaine de coordination des instituts de formation	4 et 5 mai 2009 Johannesburg	Afrique du Sud	The Gordon Institute of Business Science	48 participants	9 870,00 \$

Titre (séminaire / réunion / cours de formation / atelier)	Dates	Pays / organisation hôte	Lieu	Nombre de participants	Coût estimatif de l'accueil de la réunion (USD)
Atelier/séminaire sur la navigabilité et la maintenance des aéronefs	29 juin – 3 juillet 2009 Banjul	Gambie	Hôtel Sheraton	29 participants	22 493,00 \$
Organisation et gestion d'un système national de supervision de la sécurité	27 – 31 juillet 2009, Nairobi	Kenya	East African School of Aviation	35 participants	9 625,00 \$
Organisation et gestion d'un système national de supervision de la sécurité	3 – 7 août, Dakar	Sénégal	Hôtel Ngor Diarama, aux Almadies	32 participants	8 800,00 \$
Opérations de contrôle de la circulation aérienne et sécurité	10 – 13 août 2009, Dakar	ASECNA	Salle de conférences de l'ASECNA	49 participants	10 780,00 \$
ECCAIRS (Centre européen de coordination des systèmes de notification des incidents d'aviation)	1 ^{er} – 11 septembre 2009 Johannesburg	Afrique du Sud	Complexe du PNUD	27 participants	5 150,00 \$
ECCAIRS (Centre européen de coordination des systèmes de notification des incidents d'aviation)	19 - 28 mai 2010, Lusaka	Zambie	Cross Lodge	33 participants	8 943,21 \$
Séminaire/atelier OACI sur la certification des aéroports	5 – 8 octobre 2009 Casablanca	Maroc	Hôtel Idou Anfa	86 participants	25 641,00 \$
Séminaire/atelier sur la médecine aéronautique	12 – 16 octobre 2009, Kigali	Rwanda	Hôtel Top Tower	22 participants	15 220,00 \$
Transport aérien des marchandises dangereuses	10 – 13 novembre 2009 Kampala	Ouganda	Hôtel Imperial Royale	53 participants	11 660,00 \$
Première réunion du Groupe de travail d'experts de la formation (TEWG)	17 et 18 septembre 2009 Nairobi	AFRAA	Bureaux de l'AFRAA	15 participants	1 650,00 \$
Deuxième réunion du Groupe de travail d'experts de la formation (TEWG)	12 et 13 novembre 2009 Dakar	ERNAM	École de formation de l'ERNAM	15 participants	1 650,00 \$
Troisième réunion du Groupe de travail d'experts de la formation (TEWG)	21 et 22 janvier 2010 Johannesburg	ATNS	Bureaux de l'ATNS	15 Participants	1 650,00 \$
ECCAIRS (Centre européen de coordination des systèmes de	9 -16 décembre 2009 Libreville	Gabon	Hôtel Laico	14 participants	8 400,00 \$
Total des contributions en nature faites par les États africains =					692 354,21 \$

APPENDICE C

PROJET DE RÉSOLUTION À ADOPTER À LA 37^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 31/1 : Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique

L'Assemblée,

Considérant que l'OACI continue de jouer son rôle de chef de file pour réduire les graves carences dans la Région Afrique-océan Indien (AFI) qui nuisent au fonctionnement de l'aviation civile internationale et à la poursuite de son développement,

Notant que les mesures prises par l'OACI dans le cadre du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) ont commencé à démontrer des avancées positives dans le renforcement de la sécurité de l'aviation sur ce continent,

Reconnaissant que la pleine réalisation des objectifs du Plan AFI dépend surtout des efforts fournis par les États africains eux-mêmes,

Reconnaissant que de nombreux États contractants de la Région AFI, malgré leurs efforts, nécessiteront dans un avenir immédiat un soutien technique et/ou financier continu de l'OACI et d'autres parties prenantes pour remplir les exigences de la Convention de Chicago et de ses Annexes,

Reconnaissant que de nombreux États africains ne sont pas en mesure, à eux seuls, de soutenir un système national de supervision de la sécurité efficace et viable, et doivent donc être instamment pressés d'établir des organismes régionaux de supervision de la sécurité et être soutenus à ce chapitre,

Rappelant la Recommandation 4/5 de la réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien (SP AFI RAN) sur l'établissement d'agences régionales chargées des enquêtes sur les accidents parallèlement à la mise en place d'organismes régionaux de supervision de la sécurité, pour faire en sorte que les États soient en mesure de s'acquitter de leurs obligations internationales dans le domaine des enquêtes sur les accidents en collaborant et en partageant des ressources,

Notant que l'OACI, dans le cadre de son Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP), a commencé à soutenir de nombreux États africains dans l'établissement d'organismes régionaux de supervision de la sécurité de l'aviation et d'agences régionales chargées des enquêtes sur les accidents,

Prenant note des recommandations de la réunion conjointe de l'OACI et de la CAFAC sur le renforcement de la sécurité de l'aviation en Afrique, tenue à N'djamena (Tchad) le 13 mai 2010,

Notant que les organismes régionaux créés ou établis dans la Région AFI continueront d'avoir besoin d'un appui de l'OACI pour l'avenir proche et jusqu'à ce qu'ils soient solidement établis et en mesure de subvenir à leurs propres besoins,

Reconnaissant l'avantage qu'il y a à continuer de coordonner, sous l'égide de l'OACI, les activités de toutes les parties prenantes prêtant assistance aux États de la région AFI,

Reconnaissant que l'OACI aura besoin de ressources supplémentaires pour fournir avec succès le soutien qu'elle apporte aux États de la Région AFI,

Notant que des bureaux régionaux forts seraient un catalyseur positif pour le renforcement de la sécurité de l'aviation dans la Région AFI,

1. *Salue* les efforts considérables déployés par les États africains et les organisations régionales pour renforcer la sécurité de l'aviation ;
2. *Déclare* que la mise en œuvre des activités de l'ACIP se poursuivra dans le cadre du programme de travail des bureaux régionaux africains ;
3. *Prie instamment* le Secrétaire général de veiller à ce que les bureaux régionaux africains soient dotés du personnel et des ressources financières nécessaires pour assurer la poursuite efficace du programme de travail entrepris par l'ACIP ;
4. *Prie instamment* les États contractants de la Région AFI de s'engager à établir des organismes régionaux de supervision de la sécurité et des agences régionales chargées des enquêtes sur les accidents, lorsque c'est nécessaire, d'accélérer l'établissement de ces organismes et de renforcer la coopération dans toute la région pour faire un usage optimal des ressources disponibles ;
5. *Charge* le Conseil d'informer les États, l'industrie et les donateurs des projets prioritaires découlant des analyses d'écarts ;
6. *Prie instamment* les États, l'industrie et les donateurs de mettre en œuvre les projets prioritaires identifiés par les analyses d'écarts, effectuées conformément au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;
7. *Prie instamment* les États, l'industrie et les donateurs à faire des contributions, en espèces et en nature, pour la mise en œuvre du Plan AFI et *charge* le Conseil de reconnaître toutes ces contributions ;
8. *Prie instamment* les États africains, l'OACI et la CAFAC de remédier conjointement aux carences constatées durant les audits de supervision de la sécurité et de mettre en œuvre les recommandations formulées par la réunion conjointe OACI/CAFAC sur la sécurité de l'aviation en Afrique ;
9. *Charge* le Conseil de suivre la mise en œuvre des recommandations formulées par la réunion conjointe OACI/CAFAC sur la sécurité de l'aviation en Afrique ;
10. *Charge* le Conseil d'assurer le renforcement du rôle de chef de file de l'OACI dans la coordination des activités, des initiatives et des stratégies de mise en œuvre visant spécifiquement à mettre en œuvre des projets prioritaires pour réaliser une amélioration durable de la sécurité aérienne dans la Région AFI et d'affecter des ressources en conséquence aux bureaux régionaux compétents ;
11. *Charge* le Conseil de suivre et mesurer l'état de mise en œuvre dans la Région AFI pendant tout le triennat et de rendre compte à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée de l'avancement réalisé ;
12. *Déclare* que la présente résolution annule et remplace la Résolution A36-1.